



# PLAN D'AFFECTATION DES ZONES



ECHELLE 1:5000

## EXAMEN FINAL DES CONDITIONS D'APPROBATION

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n°45 du: 17 novembre 2017

Adopté par le Conseil communal d'Arconciel le 8 janvier 2018

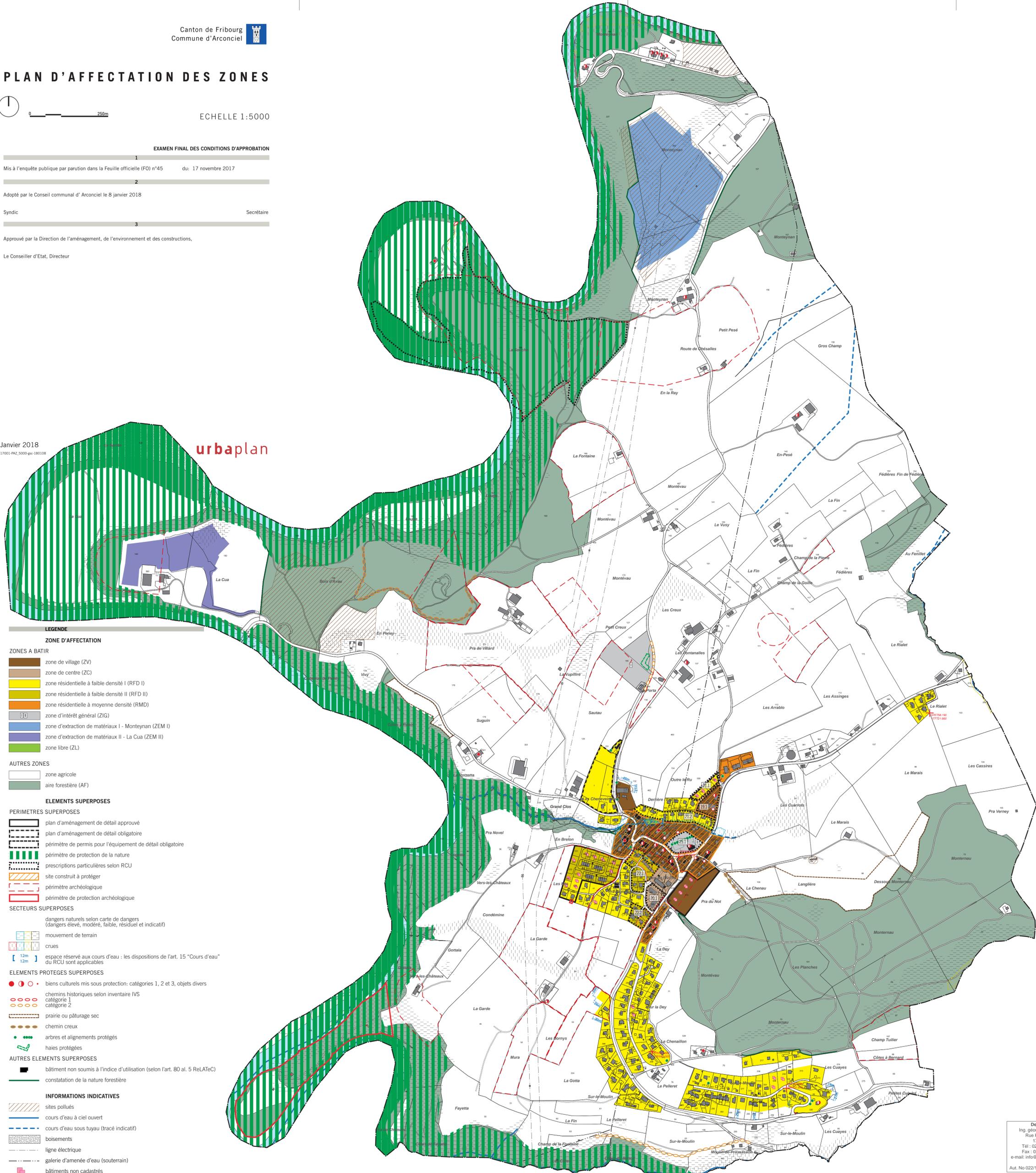
Syndic \_\_\_\_\_ Secrétaire \_\_\_\_\_

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions,

Le Conseiller d'Etat, Directeur

Janvier 2018  
17001-PAZ\_5000-gpc-180108

urbaplan



### LEGENDE

#### ZONE D'AFFECTATION

- ZONES A BATIR**
- zone de village (ZV)
  - zone de centre (ZC)
  - zone résidentielle à faible densité I (RFD I)
  - zone résidentielle à faible densité II (RFD II)
  - zone résidentielle à moyenne densité (RMD)
  - zone d'intérêt général (ZIG)
  - zone d'extraction de matériaux I - Monteynan (ZEM I)
  - zone d'extraction de matériaux II - La Cua (ZEM II)
  - zone libre (ZL)

- AUTRES ZONES**
- zone agricole
  - aire forestière (AF)

#### ELEMENTS SUPERPOSES

- PERIMETRES SUPERPOSES**
- plan d'aménagement de détail approuvé
  - plan d'aménagement de détail obligatoire
  - périmètre de permis pour l'équipement de détail obligatoire
  - périmètre de protection de la nature
  - prescriptions particulières selon RCU
  - site construit à protéger
  - périmètre archéologique
  - périmètre de protection archéologique
- SECTEURS SUPERPOSES**
- dangers naturels selon carte de dangers (dangers élevé, modéré, faible, résiduel et indicatif)
  - mouvement de terrain
  - crues
  - espace réservé aux cours d'eau : les dispositions de l'art. 15 "Cours d'eau" du RCU sont applicables
- ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES**
- biens culturels mis sous protection: catégories 1, 2 et 3, objets divers
  - chemins historiques selon inventaire IVS catégorie 1
  - catégorie 2
  - prairie ou pâturage sec
  - chemin creux
  - arbres et alignements protégés
  - haies protégées
- AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES**
- bâtiment non soumis à l'indice d'utilisation (selon l'art. 80 al. 5 RelATeC)
  - constatation de la nature forestière
- INFORMATIONS INDICATIVES**
- sites pollués
  - cours d'eau à ciel ouvert
  - cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)
  - boisements
  - ligne électrique
  - galerie d'amenée d'eau (souterrain)
  - bâtiments non cadastrés